

**Adresse de correspondance**  
 COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS FRANCE SAS  
 9 CHEMIN DE BRETAGNE CS 80050  
 92784 Issy les Moulineaux cedex 9  
 TEL : 0800 436 436

**Informations légales**  
 Société par Actions Simplifiées au Capital de 267.279.033 Euros  
 Siège Social : 9 CHEMIN DE BRETAGNE CS 80050 92784 Issy les Moulineaux cedex 9  
 R.C.S. Nanterre 343 688 016  
 FR 38 343 688 016 CNUF 38326

Plamena Dobreva  
 Tel: 157323636 Ext: 24063

Entité facturée : 5778728  
**KB PETIT QUEVILLY**  
**1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE**  
**76140 LE PETIT QUEVILLY**

Adresse d'envoi : 5778728  
**KB PETIT QUEVILLY**  
**1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE**  
**76140 LE PETIT QUEVILLY**

Numéro client payeur 5778728
Numéro de T.V.A. client FR51838768810
Numéro de document 9098148531
Date : 02.04.2024
Type de document FACTURE

Transaction : 208485696
Bon de livraison :
Date d'intervention : 30.03.2024
Tarif au : 02.04.2024

Référence client :
Référence CCEP : 9098148531

NUMERO ARTICLE	DESIGNATION DE L'ARTICLE	QTE	COEFF.	UNITES	BASE UNIT. DE CALCUL D	DEDUC/ MAJOR E	PRIX UNIT. NET F = D+E	MONTANT TOTAL H.T. G = C*F	CODE T.V.A.
A		B	C = A*B	D	E	F = D+E	G = C*F		
FIT : WO-05573650									
Adresse de livraison : 5340556 <b>BURGER KING LE PETIT QUEVILLY K0833</b> <b>1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE</b> <b>76140 LE PETIT QUEVILLY</b>					Donneur d'ordre : 5340556 <b>BURGER KING LE PETIT QUEVILLY K0833</b> <b>1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE</b> <b>76140 LE PETIT QUEVILLY</b>				
901282148	ETAGERE POMPE ET EAU MAIN D'OEUVRE* PRIX NET	22 MIN		0,37 H 0,37 H	92,00		92,00	92,00	VC
	FORFAIT DEPLACEMENT PRIX NET	1 UNT		1,00 UNT 1,00 UNT	110,00		110,00	110,00	VC
VC :	20,00 %	BASE H.T. :	202,00	MONTANT T.V.A. :	40,40	MONTANT T.T.C. :	242,40		

(\*) La première heure commencée est due dans son entier conformément aux Conditions Générales de Vente. L'unité de facturation suivante est la minute

Réserve de propriété : "Conformément à la loi n° 8598 du 25 janvier 1985, C.C.E.P reste propriétaire des marchandises vendues jusqu'au complet paiement des factures et se réserve le droit de procéder à la reprise de ses marchandises par exercice de son droit de revendication en cas d'impayé, même partiel"

**DATE D'ECHEANCE** : 02.05.2024  
**Sans escompte pour règlement comptant ou anticipé**  
**Pénalités de retard de paiement : taux de refinancement BCE + 10 points, selon réglementation en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 EUR**

TOTAL H.T.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
202,00	40,40	EUR 242,40

L'intégralité de nos CGV est disponible en suivant ce lien: <https://a.storyblok.com/1/43212/x/e72d54b895/cgv-2022.pdf>  
 Les bouteilles et caisses portant les marques déposées de THE COCA-COLA COMPANY sont et restent la propriété exclusive de Entreprise SAS

TALON DE  
 REGLEMENT A  
 ADRESSER A NOTRE  
 C.R.C

**Adresse de règlement**  
 EURO TVS, Coca-Cola Europacific Partners France  
 8 Rue Waldeck Rochet - TSA 50007  
 93328 Aubervilliers Cedex

Numéro Client 5778728	Numéro document 9098148531
Date 02.04.2024	Montant en Euros 242,40

## CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent toutes Conditions Générales antérieures.

Les présentes Conditions Générales (CG) s'appliquent à toutes les prestations techniques effectuées par COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS FRANCE (CCEP FRANCE) sur des matériels appartenant à des tiers ou à leur disposition à quelque titre que ce soit.

Le détail des prestations, le(s) matériel(s) concerné(s), le(s) site(s) d'intervention, la durée du contrat et les conditions financières sont définis le cas échéant aux conditions particulières (Conditions Particulières).

Dans le cas de prestations techniques ponctuelles, le client effectuera une demande de devis comportant une description de la ou des prestation(s) envisagée(s) et des matériels concernés. CCEP FRANCE établira un devis sur la base de ces éléments qu'il remettra au client pour acceptation. Ce devis vaudra Conditions Particulières.

### 1. DEFINITIONS

Lorsqu'ils sont précédés d'une majuscule, les termes et expressions employés dans les présentes CG et le cas échéant dans les Conditions Particulières ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous, à moins qu'il n'en soit précisé autrement.

#### Contrat :

Les présentes CG et, le cas échéant un contrat de prestations techniques comprenant les Conditions Particulières.

#### Client :

La partie signataire du Contrat avec CCEP FRANCE.

#### Matériel :

Tout matériel appartenant au Client, ou à sa disposition à quelque titre que ce soit, pour lequel le Client requiert les prestations définies au Contrat.

#### Site(s) :

Sites sur lesquels sont localisés les Matériels et sur lesquels seront réalisées les interventions de CCEP FRANCE.

#### Prestations :

Prestations techniques réalisées sur le Matériel à la demande du Client et définies le cas échéant aux Conditions Particulières du Contrat.

### 2. OBJET DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet la fourniture de Prestations par CCEP FRANCE, suivant les modalités fixées dans le Contrat.

Ces prestations peuvent consister en :

- Prestations de maintenance (préventive et/ou corrective) et mise en service,
- Fourniture de pièces détachées dans le cadre de prestations techniques,
- Prestations logistiques : installation, retrait, stockage, approvisionnement,
- Prestations de reconditionnement,
- Prestations spécifiques sur demande.

### 3. PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET MISE EN SERVICE

#### 3.1. Définitions

CCEP FRANCE assure la maintenance préventive et/ou la maintenance corrective qui se définissent ainsi :

- **Maintenance Préventive :** maintenance exécutée par CCEP FRANCE à des intervalles prédéterminés et visant à surveiller l'usure des pièces et à les changer le cas échéant ainsi qu'à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement du Matériel. Le détail des prestations de maintenance préventive sera le cas échéant défini pour chaque type de Matériel dans les Conditions Particulières. Elles incluent la main-d'œuvre, le déplacement et les éventuelles fournitures de pièces détachées (ci-après les « Pièces »).
- **Maintenance Corrective :** maintenance non programmée exécutée par CCEP FRANCE après détection d'une panne et destinée à remettre le Matériel dans un état lui permettant de remplir ses fonctions. Ces prestations de maintenance incluent la main-d'œuvre, le déplacement, et les éventuelles Pièces.
- **Mise en Service :** configuration, paramétrage et mise en service du Matériel sur Site selon une procédure convenue avec le Client précisant notamment les contraintes d'installation du Matériel. Ces dernières devront être respectées avant toute mise en œuvre. Ces prestations incluent la main-d'œuvre, le déplacement et les éventuelles Pièces.

Si lors d'une intervention de CCEP FRANCE, à quelque titre que ce soit, il apparaît que des travaux non couverts, dans le cadre des prestations de maintenance souscrites par le Client dans le Contrat, s'avèrent nécessaires, CCEP FRANCE en informera aussitôt le Client et lui remettra un devis accompagné de l'état des travaux à réaliser et des Pièces nécessaires pour ce faire.

#### 3.2. Limites des prestations de maintenance

Pourront être exclues du champ d'application de la maintenance, les prestations de maintenance nécessitées par les causes suivantes :

- les dégâts causés par le feu, l'eau, la foudre, les chocs ou accidents et d'une façon générale, les détériorations qui ne sont pas directement imputables au fonctionnement normal du Matériel,
- les dommages survenus au Matériel par suite de fausses manœuvres du personnel du Client ou de tout tiers, de malveillance, de réalisation partielle ou de défaut de réalisation des opérations de maintenance de routine du Matériel,
- l'obsolescence naturelle du Matériel et/ou des pièces le composant,
- les incidents dus à l'utilisation du Matériel par le Client ou par toute autre tierce partie non conforme à la documentation du fournisseur dudit Matériel.

Ne relève en aucun cas des prestations contractuelles ou de la responsabilité de CCEP FRANCE :

- la maintenance de routine et/ou les prestations de maintenance préventive et/ou corrective du Matériel qui restent à la charge du Client ou de toute autre tierce partie, notamment le nettoyage et le graissage du Matériel, l'utilisation et le remplacement de consommables nécessaires au fonctionnement quotidien du Matériel et de pièces de personnalisation,
- le non-respect par le Client ou toute autre tierce partie des instructions indiquées dans les manuels du Matériel et/ou éventuellement fournis par CCEP FRANCE afin de procéder aux activités de maintenance de routine et/ou aux prestations de maintenance préventive et/ou corrective du Matériel ne relevant pas des prestations de CCEP FRANCE,
- tout travail ou toute intervention de maintenance effectué par des personnes non qualifiées et ne répondant pas directement de CCEP FRANCE (y compris, sans limitation, le fonctionnement, le nettoyage et l'entretien du Matériel par des opérateurs non formés ou formés de manière inadéquate)
- toute modification ou remise en état du Matériel effectuée par le Client ou tout tiers qu'elle aura mandaté,
- tout arrêt ou tout problème technique du Matériel provoqué par un dysfonctionnement d'un autre équipement ou d'une installation présent(e) sur le Site, que celui/celle-ci soit en amont

ou en aval du Matériel concerné,

- tout arrêt ou tout problème technique du Matériel provoqué par la non-conformité aux spécifications techniques du Matériel.

En tout état de cause, tout ce qui n'est pas expressément prévu comme relevant des prestations à la charge de CCEP FRANCE est exclu de ses obligations et fera l'objet d'un devis qui vaudra Conditions Particulières.

### 4. FOURNITURE DES PIÈCES

CCEP FRANCE s'engage, à la demande expresse du Client, à fournir et/ou à remplacer les Pièces qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement du Matériel dans les conditions ci-après.

#### 4.1. Commande de Pièces

Dans le cadre d'une prestation de maintenance et/ou de reconditionnement, CCEP FRANCE pourra procéder, dès que cela s'avère nécessaire, à la commande de Pièce(s), sans accord préalable du Client, sous réserve que le coût des Pièces soit inférieur à la somme définie d'un commun accord entre les parties, hors frais de manutention.

Au-delà de cette somme, CCEP FRANCE remettra au Client un devis mentionnant la nature et le prix de la (des) Pièce(s) à changer. Si la (les) Pièce(s) n'a(ont) pu être fournie(s) lors de l'intervention de CCEP FRANCE, la (les) Pièce(s) sera(ont) commandée(s) par CCEP FRANCE à réception d'un bon de commande adressé par le Client par mail à l'adresse suivante : [frcdpeiece@cokece.com](mailto:frcdpeiece@cokece.com) ou par au fax au n° suivant : 01 56 97 42 41 en utilisant le formulaire standard.

CCEP FRANCE adressera les factures correspondantes à l'adresse précisée par le Client. CCEP FRANCE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un retard de livraison d'une Pièce commandée, en raison des délais de livraison du fournisseur ou de faits imputables au fournisseur de ladite Pièce.

#### 4.2. Responsabilité et garantie liées aux Pièces

CCEP FRANCE garantit les Pièces contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception pendant la durée de garantie accordée par le fabricant ou le fournisseur de chaque Pièce concernée.

#### 4.3. Prix et Facturation

Les Pièces sont facturées au prix en vigueur, communiqués sur demande au Client. Les frais d'expédition TTC sont à la charge du Client.

Les frais pour toute livraison de Pièces engendrent un minimum de facturation forfaitaire de 15 euros HT quel que soit le prix des Pièces.

### 5. PRESTATIONS LOGISTIQUES

CCEP FRANCE assure les prestations logistiques suivantes :

- Installation du Matériel,
- Retrait du Matériel,
- Stockage du Matériel.

Ces Prestations feront l'objet d'un devis qui vaudra Conditions Particulières.

### 6. PRESTATIONS DE RECONDITIONNEMENT

CCEP FRANCE assure des prestations de reconditionnement. Les modalités de ces Prestations seront détaillées le cas échéant dans les Conditions Particulières du Contrat.

### 7. DELAIS D'INTERVENTION :

Les délais communiqués par CCEP FRANCE sont donnés à titre indicatif. Tout décalage avec le délai effectivement réalisé ou toute indisponibilité provisoire, ne peut donner lieu à aucune indemnité ou retenue.

### 8. FICHE D'INTERVENTION

Chaque intervention de CCEP FRANCE fait l'objet d'une fiche numérotée qui devra être signée électroniquement par le responsable du Site de l'établissement concerné.

### 9. LIVRAISON

Lors d'une livraison de Pièces ou Matériel sur Site, le Site se doit de contrôler la livraison à réception. En cas de défaut de conformité, le Site devra mentionner par écrit des réserves précises, détaillées et complètes sur le document de transport et les confirmer dans les 3 jours par lettre recommandée avec AR au transporteur avec copie à CCEP FRANCE conformément à la législation en vigueur (art. L133-3 Code de commerce).

L'émargement du bordereau remis par le transporteur vaut accusé de réception et acceptation de la livraison.

### 10. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Permettre au personnel de CCEP FRANCE d'accéder à tout moment au Matériel, aux jours et heures d'ouverture du Site, pour vérifier leur bon fonctionnement et procéder aux Prestations,
- Mettre à la disposition de CCEP FRANCE tous documents relatifs au Matériel (par ex. : mode d'emploi, notice d'utilisation, guide d'entretien, journal d'interventions, rapports de visite ...) permettant à CCEP FRANCE d'avoir une parfaite connaissance technique et historique du Matériel afin de réaliser les prestations dans les meilleures conditions,
- Mettre à la disposition de CCEP FRANCE tous documents relatifs au Matériel ou aux éléments et ou produits nécessaires à son fonctionnement relatif à la sécurité tant du Matériel que des personnes intervenant sur le Matériel, tels que document de conformité CEE, fiche de sécurité...
- Signaler à CCEP FRANCE tout dysfonctionnement ou problème technique, quel qu'il soit, affectant le Matériel,
- Nommer un ou plusieurs interlocuteurs habilités par Site pour réceptionner les éventuelles livraisons, décider de toute réquisition de techniciens de CCEP FRANCE, notamment dans le cadre de demande de prestations de maintenance corrective, et de toute commande de Pièces qui s'avèrerait nécessaire,
- Informer CCEP FRANCE de tout changement de fonctionnalité ou de configuration effectué par le Client ou par un tiers sur le Matériel. Lorsque le changement de fonctionnalité ou de configuration est de nature à affecter la nature ou les conditions d'exécution des prestations contractuelles, CCEP FRANCE se réserve le droit de demander la révision du prix convenu concernant les prestations à réaliser sur le Matériel en cause. A défaut d'accord avec le Client sur le nouveau prix, CCEP FRANCE pourra résilier partiellement le présent contrat, sans indemnité à sa charge, et avec un préavis d'un mois. Pendant la période allant de l'information par le Client d'un tel changement et l'acceptation ou non par le Client du nouveau prix, CCEP FRANCE ne sera en aucun cas tenu de réaliser les prestations contractuelles sur le Matériel concerné,
- Assurer continuellement la maintenance de routine qui consiste dans les activités élémentaires de maintenance régulières ou répétitives qui ne requièrent généralement pas de qualifications, autorisation(s) ou d'outils spéciaux. La maintenance de routine inclut par exemple et notamment l'entretien du Matériel, à savoir les opérations de nettoyage et

Pièces consommées

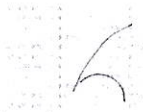
Pièce détachée

Quantité

Commentaire du technicien

Pompe fuzetea remplacer Fourni par client Test ok

Signature client



Customer Signature

